

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
18/09/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
26/09/2023**Date de publication :**
26/09/2023**Le 25 septembre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMARY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Était représenté :** Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMARY**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Lionel COUBRA**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMARY**DÉLIBÉRATION N° 2023-74****OBJET : Attribution de marchés de travaux – Aménagement du carrefour de Villagrains entre la RD651 et la RD219**

Dans le cadre d'une réflexion préalable à une Convention d'Aménagement de Bourg (CAB), 4 actions prioritaires ont été retenues et ont fait l'objet d'un calage financier auprès du Département de la Gironde :

- ➔ l'action V1 Villagrains – aménagement du carrefour entre la RD651 et la RD219,
- ➔ l'action C1 Cabanac – traversée du centre bourg route des Graves (RD219),
- ➔ l'action C3 Cabanac – aménagements de la place du Général Doyen,
- ➔ l'action V4 Villagrains - espace de la salle des fêtes de Villagrains et RD219.

La première fiche action concerne le bourg de Villagrains qui se situe au carrefour de deux axes de circulation : la RD219 qui permet de relier Villagrains à Cabanac, et la RD651 qui relie ce bourg à Saucats. Il existe peu de traversées piétonnes mis à part dans la séquence centrale où des aménagements ont été réalisés. La traversée de Villagrains supporte un trafic routier relativement important, qui pose des problèmes de vitesse et de sécurité, notamment au niveau du carrefour principal, objet du présent projet d'aménagement.

Les aménagements prévus reposent sur :

- la redéfinition de la géométrie du carrefour avec un resserrement des emprises pour les véhicules légers, matérialisées par des aires en résine d'agrégats délimités par des pavés résines en relief où les véhicules lourds pourront manœuvrer,
- l'aménagement de traversées piétonnes sur chacune des branches du carrefour,
- le renforcement du caractère de « porte végétale » sur l'emprise publique par des plantations sur accotements (arbrisseaux, arbres...),
- l'aménagement de trottoirs séparés des chaussées par des banquettes plantées.

Pour rappel, le montant des travaux estimés en phase PRO s'élevait à 189 010 € HT. Les travaux envisagés ne sont pas allotis.

Une consultation a été lancée le 12 juillet 2023 (BOAMP et profil ach) remise des offres fixée au vendredi 1^{er} septembre 2023 à 12h00. Six entreprises ont remis une offre :

- LPF TP : 169 084,09 € HT
- EIFFAGE : 164 977,65 € HT
- CMR : 151 278,82 € HT
- EUROVIA : 168 272,40 € HT
- COLAS : 166 834,70 € HT
- PINSON PAYSAGES : 12 752,96 € HT (offre non conforme)

Une négociation a été engagée (mise au point technique et financière) pour une remise des nouvelles offres au 13 septembre 2023 à 17h00. Les 5 entreprises sollicitées ont remis les offres suivantes :

- LPF TP : 179 275,49 € HT
- EIFFAGE : 149 151,45 € HT
- CMR : 149 648,10 € HT
- EUROVIA : 148 261,20 € HT
- COLAS : 149 693,10 € HT

M. le Maire entendu et après examen du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ➔ d'attribuer le marché de travaux comme suit :

| | |
|-------------------------|--|
| <u>Attributaire</u> : | EUROVIA Gironde 20 Rue Thierry Sabine BP 60140 33706 MERIGNAC |
| <u>Offre de base HT</u> | 148 261,20 € |

- ➔ de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le marché correspondant ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- ➔ de dire que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2023.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 25 septembre 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, belonging to Katia PEDEMAY.

Katia PEDEMAY